

Pierre GAUTIER

Université Lumière – Lyon 2

LARHRA

L'École gratuite de dessin d'Annecy

Ville d'importance relative au sein des États de Savoie (la capitale étant alors Turin), Annecy sut tirer profit d'abord de l'annexion par la France du Duché de Savoie en septembre 1792, puis de la création consécutive du département du Mont-Blanc, pour se doter d'une école gratuite de dessin. Il est d'ailleurs possible de lire sur un document du 9 janvier 1793 que « la ci-devant Savoie, après avoir croupie pendant des siècles dans une ignorance profonde de tous les arts et de toutes les sciences, a vu arriver enfin pour elle le Siècle des Lumières »¹. Faisant suite à une pétition datant vraisemblablement de décembre 1792 de la part du citoyen « Ennemond » Gavaudan², légionnaire des Allobroges, la nouvelle administration provisoire du département du Mont-Blanc sise à Chambéry, arrêta, avec une rapidité remarquable, l'établissement *provisoire* d'une école gratuite de dessin à Annecy le 19 janvier 1793. Un accord préalable avait été octroyé par l'Administration des Allobroges dans un arrêté du 14 janvier 1793.

La direction de l'école fut confiée au citoyen Gavaudan, et instaura d'emblée deux règles : un accès à l'éducation sans distinction de sexe (mixité réaffirmée dans une lettre du 25 janvier 1793) ; un enseignement porté sur « la figure et la fleur » et « l'ornement et le paysage », à l'instar de plusieurs autres écoles de province. Des listes de gravures acquises par Gavaudan et datant sans doute de 1794, explicitent le matériel de travail : gravures de têtes, bouquets de fleurs, figures, figures drapées, vases, mains, pieds, chapiteaux, frises, feuilles et fleurs. Gavaudan indiquait dans son projet d'établissement qu'il possédait des connaissances en chimie, utiles pour l'enseignement des recettes de teintures expérimentées au préalable dans des « manufactures de France et d'Allemagne ». L'article 3 prévoyait néanmoins des classes séparées : les *citoyennes* avaient cours de 8h à 9h30, puis les *citoyens* de 10h jusqu'à 11h30. Le traitement de Gavaudan, qui englobait les frais relatifs au matériel d'enseignement, fut fixé à 900 francs par an, à raison de 225 francs tous les trois mois. Les élèves avaient l'obligation de présenter, en vertu des dispositions de l'article 4, un certificat de bonne vie, mœurs et civisme validé par la municipalité. L'école (autrement nommée « académie de dessin » par Gavaudan lui-même) occupa alors un local au deuxième étage du nouvel évêché³, local qui servit également de résidence pour son directeur.

¹ AM d'Annecy, cote 1R12 pièce n°2.

² Son nom complet apparaît cote 1R12 pièce n°9 du 17 fructidor an 2. Il est à noter que sa prise de fonction en tant que directeur est concomitante à la dissolution de son régiment.

³ Le diocèse d'Annecy dépendait historiquement de celui de Genève, ce qui fut de nouveau effectif jusqu'en 1821. Toutefois, la Révolution interrompit temporairement cette dépendance : d'une part en réorganisant le découpage paroissial, d'autre part parce que l'évêque avait alors pris la fuite pour Turin. Annecy devint alors le siège de l'évêché.

Référence électronique

Pierre Gautier, « L'École gratuite de dessin d'Annecy », *Les papiers d'ACA-RES, Brefs historiques*, mis en ligne en septembre 2018.

Gavaudan remit, semble-t-il, sa démission en septembre (ou août) 1794, tel que l'exposa le sergent Jean-Pierre Brunier dans une lettre du 17 fructidor an 2 (3 septembre 1794) adressée au Conseil général. Le Comité d'instruction, devant lequel la demande fut renvoyée, arrêta le 23 fructidor de la même année que Brunier remplacerait provisoirement Gavaudan le temps de trouver un professeur de dessin et de peinture. Dans une décision du 28 pluviôse an 4 (21 février 1796), l'administration centrale du département du Mont-Blanc nomma le citoyen Monneret. Elle rendait par là-même l'établissement définitif de l'école gratuite de dessin en confirmant les statuts et la rémunération. Monneret demanda par la suite que la classe comportât une vingtaine de tables et occupât un local plus grand. Le local proposé fut celui qu'occupait le Comité de surveillance au « premier étage de la maison de l'émigré [...] rue du Champ de Mars ». L'avenir de l'école fut incertain, mais celle-ci poursuivit son activité au moins jusqu'en 1796.

États des sources

Annecy, Archives municipales

1 R 12 : pièces n°1 à 12 (papiers divers concernant l'école gratuite de dessin, 1792-1796)

1 R 12/25 : pièce n°25 (concerne la liste des gravures acquises par Gavaudan, 1793-1794)

Annecy, Archives départementales de Haute Savoie

128J1093 : *Annecy, écoles diverses* (1713-1840)

Bibliographie

PFISTER L., « L'académie florimontane et le Musée d'Annecy », *Revue Savoisiennne*, III (1971), p. 61-78.